

Produire des énergies renouvelables



CD06 : panneaux photovoltaïques

Le Département des Alpes-Maritimes octroie au titre d'un logement individuel une aide pour les panneaux solaires photovoltaïques installés sur bâtiment, pour une production intégralement consommée ou partiellement consommée avec injection du surplus dans le réseau. Cette aide s'élève à hauteur de 50% du montant hors taxe de l'installation **plafonné à 10 000 euros**.



Plus de renseignements : <https://www.departement06.fr/actualites-24/particuliers-le-departement-finance-jusqua-10-000-euros-linstallation-de-panneaux-photovoltaiques-53008.html?cHash=5fd23cc740d51d9d961dc7ccb595228e> ↗



CD06 : chauffe eau solaire individuel

Le Département des Alpes-Maritimes octroie au titre d'un logement individuel une aide pour les chauffe-eau solaires individuels (CESI) dont la surface de capteurs installés est supérieure ou égale à 2 m².

L'installation devra être réalisée par une entreprise labélisée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement dans le domaine d'intervention)

Cette aide peut aller jusqu'à 1000 euros. Cette aide s'élève à hauteur de 25 % du montant hors taxe de l'installation, plafonné en fonction de la surface de capteurs solaires thermiques à hauteur de 300 euros par m², dans la limite de 1 000 euros par projet.



Plus de renseignements : <https://www.departement06.fr/actualites-24/particuliers-le-departement-finance-jusqua-1000-euros-linstallation-de-votre-chauffe-eau-solaire-individuel-53106.html?cHash=c95582be04ced8758943c499442e11a7> ↗



Région sud chèque énergie durable - rénovation énergétique

Le Chèque énergie durable à destination des propriétaires occupants, pour des logements construits depuis plus de 15 ans, est octroyé sous conditions de ressources.

L'aide peut concerner des travaux sur l'enveloppe du bâtiment, pour le développement d'énergies renouvelables et avec une bonification dans le cas d'une rénovation globale.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels certifiés RGE.

Le montant de l'aide est fonction des postes de travaux.



Pour plus de renseignements : <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cheque-energie-durable> ↗